



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



**PROGRAMME
DE GESTION DURABLE
DE LA FAUNE SAUVAGE**
SWM PROGRAMME

ÉTUDE DE CAS SUR L'INNOVATION
**NOUVELLES APPROCHES POUR L'ENGAGEMENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES
COMMUNAUTÉS LOCALES EN MATIÈRE
DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE
ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**



Avec le soutien de



Financé par
l'Union européenne



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Contexte

Les Peuples Autochtones et de nombreuses communautés locales considèrent la nature comme une composante intrinsèque de leur culture et de leur mode de vie. Ils dépendent des plantes et des animaux sauvages pour leur alimentation, leurs médicaments et leurs moyens de subsistance. Les Peuples Autochtones gèrent plus d'un quart de la surface terrestre mondiale, y compris quelques-unes des zones les plus intactes du point de vue écologique. Ils sont donc les gardiens d'une grande partie de la biodiversité restante. Cependant, la croissance de la population humaine ainsi que l'interconnexion grandissante avec les zones urbaines et les marchés régionaux menacent la conservation et l'utilisation durable de nombreux habitats naturels et populations d'animaux sauvages.

Les Peuples Autochtones et de nombreuses communautés locales ont longtemps été tenus à l'écart des décisions concernant leurs propres terres et ressources. Leurs droits à l'autodétermination, ainsi qu'à la gestion de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation sur les terres, territoires, eaux et zones côtières qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement ont été – et sont encore, dans certains cas – bafoués par des acteurs plus puissants.

Le SWM Programme œuvre à l'amélioration des systèmes de gouvernance rurale, afin que les communautés soient mieux en mesure de gérer durablement leurs ressources naturelles et d'améliorer leur bien-être. Y parvenir n'est pas simple. Cela nécessite des systèmes responsables et transparents qui permettent aux communautés de gouverner efficacement leurs territoires. Il s'agit d'établir de véritables partenariats fondés sur la confiance et le respect mutuel. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins et des idées des personnes qui vivent sur ces territoires et de travailler ensemble pour trouver des solutions qui bénéficient à toutes et à tous. Cela implique de reconnaître que les communautés sont les véritables gardiennes de leurs terres et de leurs ressources, et de les accompagner dans leurs efforts de protection et de gestion durable de ces atouts naturels vitaux.

L'engagement communautaire est un processus d'échange et de dialogue à double sens entre le personnel du projet et tous les segments des communautés. Il repose sur un large éventail d'approches éprouvées et de bonnes pratiques. Outre les exemples innovants décrits plus loin, le SWM Programme a utilisé plusieurs outils pour s'engager avec les communautés et créer un espace de dialogue sécurisé. L'utilisation des jeux en est l'un de ces outils, comme illustré dans le numéro de cette collection, *Innovation in practice* (innovation dans la pratique), qui y est consacré.

Pour le SWM Programme, l'engagement communautaire vise à autonomiser tous les groupes et réseaux sociaux, en s'appuyant sur les forces et capacités locales. Cette étude de cas met en lumière quelques-unes des solutions innovantes grâce auxquelles l'initiative contribue à améliorer la participation, la prise de décision et l'appropriation au niveau local dans le cadre des efforts déployés en faveur d'une gestion durable, juste et équitable de la faune et de la flore sauvage.

INNOVATION

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme, en anglais) est une initiative mondiale qui vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage dans les écosystèmes de forêts, de savanes et de zones humides. Pour atteindre cet objectif, les équipes du SWM Programme travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements et plus de 80 communautés locales en Afrique, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, afin de développer des approches et des solutions innovantes.

Pour le SWM Programme, "l'innovation consiste à faire quelque chose de nouveau et de différent, que ce soit pour résoudre un problème ancien d'une manière nouvelle, aborder un problème nouveau avec une solution éprouvée ou apporter une nouvelle solution à un nouveau problème". (Réseau d'innovation des Nations Unies, 2019).

Cette étude de cas ne constitue pas seulement une réussite isolée; elle fait partie de la collection *Innovation in practice* (innovation dans la pratique), qui regroupe une variété d'innovations techniques, sociales, juridiques et institutionnelles. La collection comprend de nouvelles idées et des améliorations de pratiques existantes, afin de rendre les bonnes pratiques encore meilleures.

Nous espérons que cette collection du SWM Programme inspirera de nouvelles manières de travailler pour renforcer la gestion durable de la faune sauvage au niveau communautaire dans le monde entier. N'hésitez pas à partager cette étude de cas afin d'aider à construire un avenir meilleur pour les populations et la faune sauvage.

SWM
PROGRAMME

Guyana - savane du Rupununi.

Gestion durable de la faune et de la pêche dans les paysages de savane et de forêt arborée

Gabon - département de Mulundu.

Gestion durable de la chasse villageoise dans le bassin d'approvisionnement en venaison d'une petite ville secondaire, dans un contexte de faible densité humaine

République du Congo - bassin d'Ouessou.

Gestion communautaire durable de la chasse et de la pêche dans les concessions forestières

Namibie et Botswana - projet d'aires de conservation communautaires

Aires de conservation communautaires pour améliorer la gestion durable de la faune sauvage dans le Kvalo-Zambèze (KaZa)

Zambie et Zimbabwe - KaZa

Conservatoire Communautaire en tant que base pour un modèle d'approvisionnement intégré en protéines de viande d'animaux sauvages et d'élevage

République démocratique du Congo - paysage d'Ituri

Gestion communautaire durable de la chasse et de l'utilisation des ressources forestières à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées

Site des zones humides sahéliennes - Projet RESSOURCE

Gestion durable des oiseaux d'eau migrateurs dans les zones humides au bénéfice des communautés locales

Sénégal Tchad Mauritanie

Caméroun - paysage Djoum-Mintom

Amélioration de la sécurité alimentaire et de la santé des communautés sédentarisées pour une gestion durable de la faune sauvage

Papouasie-Nouvelle-Guinée - corridor forestier de Bismarck

Consommation durable de viande et de produits culturels issus de la faune sauvage à l'échelle villageoise

Madagascar - paysage de Makira

Passage de la consommation à des fins de subsistance d'espèces endémiques particulièrement vulnérables à celle d'espèces exotiques et domestiques résilientes

United Nations Geospatial. 2023. Map of the World. [Cited 9 September 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420/download?token=TUP4yDmF>

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage, qui travaille actuellement avec plus de 80 communautés dans 15 pays, préconise une Approche Basée sur les Communautés et leurs Droits, qui respecte, soutient et renforce les droits des communautés.



Approche du SWM Programme en matière d'engagement communautaire

Le SWM Programme donne la priorité aux droits des populations en matière de gestion de la faune sauvage, en s'efforçant de concilier les besoins de conservation avec l'utilisation de la faune sauvage pour la sécurité alimentaire et les pratiques culturelles. L'initiative a créé une approche basée sur les droits des communautés, qui identifie les gouvernements, les institutions et la société civile comme des détenteurs d'obligations, responsables du respect et de la protection des droits des Peuples Autochtones et des communautés locales. Elle vise également à autonomiser ces communautés, en tant que porteuses de droits, afin qu'elles puissent exercer et revendiquer leurs droits. À cette fin, le SWM Programme a consolidé son Approche Basée sur les Communautés et leurs Droits en développant un ensemble d'outils de garantie sociale, qui sont systématiquement utilisés, adaptés et documentés dans divers contextes. Cette approche normalisée est particulièrement novatrice dans le cas des initiatives de conservation multipartites et multinationales, et elle encourage des approches similaires dans d'autres projets.

L'objectif premier des garanties sociales est de permettre aux acteurs externes de se conformer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones (UNDRIP), d'être redevables envers les communautés avec lesquelles ils souhaitent collaborer – ou collaborent déjà –, et de prévenir ou remédier les violations des droits. Cependant, notre obligation de mettre en œuvre des garanties sociales crédibles pour protéger les droits des partenaires communautaires se traduit également par un levier important – et souhaité – pour renforcer l'engagement des communautés. D'ailleurs, le SWM Programme utilise des outils de garanties sociales pour l'ensemble des communautés partenaires, ainsi que tous les groupes sociaux qui les composent – notamment les groupes vulnérables et marginalisés – et ce, bien au-delà des recommandations

Les membres de l'équipe du SWM Programme dans un camp de pêche communautaire à Kabo, en République du Congo.

© Brent Stirton/Getty Images for FAO, CIRAD, CIFOR-ICRAF, WCS

de l'UNDRIP qui concernent spécifiquement les Peuples Autochtones. Il s'agit là d'un aspect novateur de l'initiative, qui a su transformer une obligation en un véritable atout pour la promotion des droits communautaires à travers des principes d'inclusion, de dialogue intercommunautaire, de reconnaissance, de transparence, de collaboration et d'autonomisation. L'approche du SWM Programme en matière d'engagement des communautés s'articule autour de trois grands domaines d'intervention éthiques, présentés dans la figure 1:

- 1. Inclusion sociale:** L'inclusion sociale garantit que tous les membres de la communauté, en particulier les groupes marginalisés et vulnérables, aient des chances égales de participer aux activités du SWM Programme et d'en tirer des bénéfices. Le programme promeut l'égalité et la non-discrimination, en mettant l'accent sur la participation pleine et active des Peuples Autochtones, des jeunes et des femmes. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont au cœur de cette démarche, qui veille à ce que les besoins ou les contributions des femmes et des hommes soient valorisés. [L'approche en six étapes](#) du SWM Programme en matière de genre comprend: des analyses de genre, la collecte de données ventilées par sexe; des formations; des activités génératrices de revenus pour les femmes, le cas échéant; la formulation d'indicateurs de genre; et la documentation des meilleures pratiques.
- 2. Approche communautaire:** Dans tous les sites d'intervention, le Programme met l'accent sur des modèles de gestion durable de la faune sauvage menés par les communautés. Il promeut une approche participative, impliquant activement les membres marginalisés des



communautés à chaque étape de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets. Cette stratégie inclusive garantit que leurs voix soient entendues et que leurs priorités soient prises en compte. Les principales activités comprennent la cartographie et l'analyse participatives des parties prenantes, les réunions de consultation ainsi que les accords mutuels suivant un processus itératif de consentement libre, informé et préalable (CLIP). Le CLIP permet aux Peuples Autochtones et aux communautés partenaires d'approuver ou de rejeter des projets ayant un impact sur leurs terres et leurs ressources, en affirmant leur autodétermination. Bien qu'il s'agisse d'une obligation définie par le droit international, ce processus transparent favorise la construction d'accords mutuels sur les activités du projet, entretient l'engagement constant des communautés et leur permet de révoquer ce consentement à tout moment. Le CLIP est un dialogue permanent, qui permet aux communautés de définir les conditions du projet pendant toute sa durée.

- 3. Retour d'information et co-apprentissage:** Les mécanismes de retour d'information du SWM Programme permettent une communication à double sens, qui permet d'instaurer la confiance et la collaboration en restant à l'écoute des besoins des communautés et en intégrant leurs retours. Cette approche de co-apprentissage facilite l'adaptation des plans de projet aux contextes locaux. L'un des outils clés de retour d'information est le mécanisme de règlement des griefs (GRM), qui permet aux communautés non seulement d'exprimer anonymement leurs préoccupations concernant les violations des droits ou des normes du projet, mais aussi de formuler de simples suggestions. Ce mécanisme est conçu pour garantir des résolutions culturellement appropriées, transparentes et rapides des plaintes, tout en assurant la protection des droits. De la même manière que le CLIP dans le cadre du SWM Programme, il s'est avéré être un outil très efficace pour renforcer l'engagement des communautés, permettre à tous les groupes sociaux de faire entendre leur voix, promouvoir la transparence au sein des communautés et encourager la culture de la redevabilité concernant les services fournis par les fonctionnaires et les détenteurs d'obligations. Il s'agit d'un mécanisme non judiciaire qui permet de contrebalancer les pouvoirs, et c'est peut-être l'aspect le plus innovant d'un outil qui a été conçu à l'origine comme un instrument de protection sociale. Ce mécanisme a été ou est mis en place sur tous les sites du projet, selon diverses modalités, y compris des boîtes à suggestions, des lignes téléphoniques directes et des plateformes électroniques.

[L'équipe du SWM Programme à Madagascar a développé des jeux communautaires pour sensibiliser la population aux espèces sauvages protégées et à celles dont la chasse est autorisée ou interdite.](#)

© WCS/François Sandrin

EXEMPLE

Élaboration de lignes directrices nationales pour le suivi et l'évaluation du CLIP en République du Congo

En République du Congo, le Décret n° 2019-201 du 12 juillet 2019 fixe les modalités de mise en œuvre des processus de CLIP, conformément à l'Article 3 de la Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des Peuples Autochtones. À la suite de la publication du décret de 2019, le processus de CLIP mis en œuvre par le SWM Programme au Congo a été le premier à être validé dans le pays par une commission gouvernementale ad hoc créée à cet effet. Cette reconnaissance a jeté les bases d'une collaboration institutionnelle et, aujourd'hui, le SWM Programme soutient le gouvernement dans l'élaboration de lignes directrices nationales qui encadreront le suivi et l'évaluation des processus de CLIP dans tout le pays.

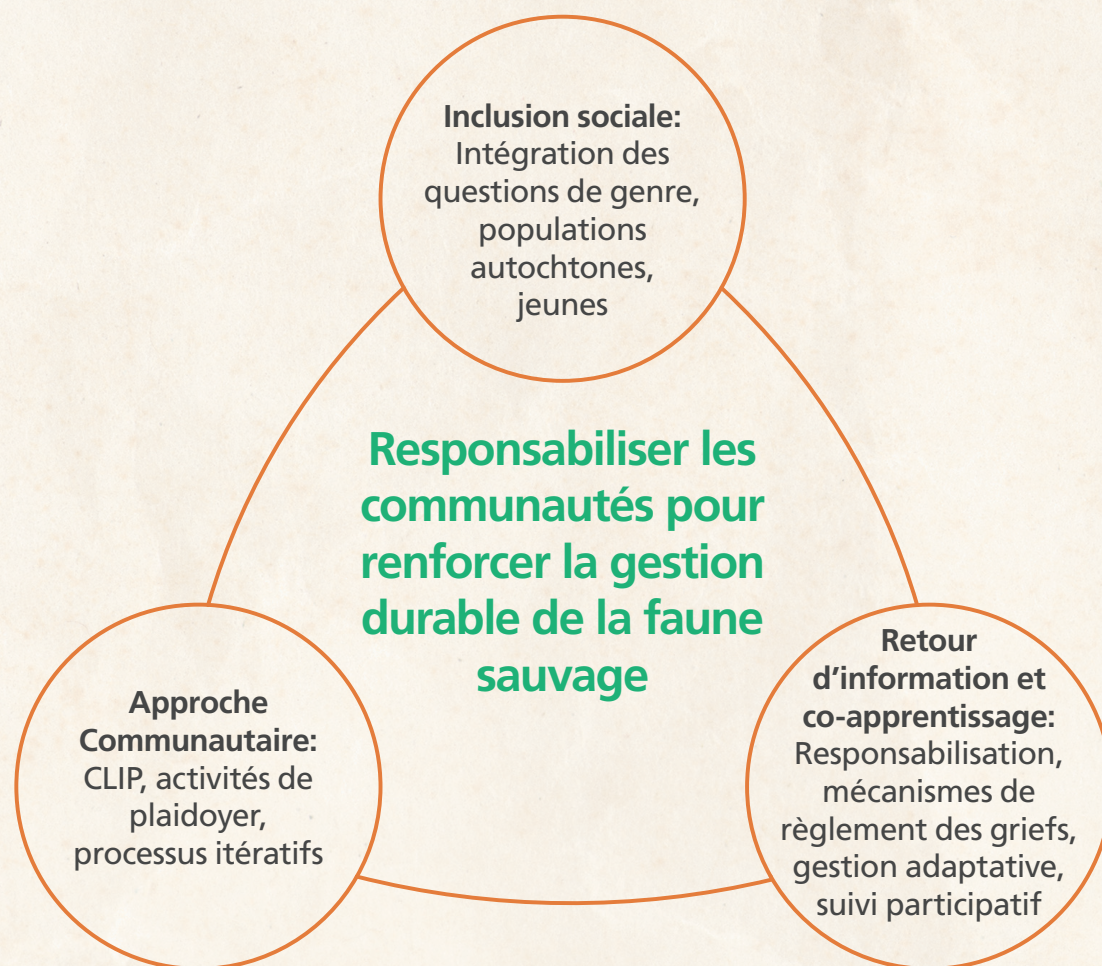


Figure 1: Approche triangulaire innovante du SWM Programme en matière d'engagement des communautés.

Des récits stimulants: le parcours d'Alex, Leo et Barbara

Le CLIP est une notion complexe et difficile à expliquer de manière attrayante. Le SWM Programme a également constaté que le personnel de terrain avait besoin d'un outil à la fois intéressant et normalisé pour entamer des discussions avec les communautés, qui pourrait être utilisé de manière cohérente par différents membres du personnel et dans différents pays. Compte tenu de la diversité des environnements, des types de projets ou des communautés dans les sites d'intervention, l'approche devait également être suffisamment souple pour s'adapter à une grande variété de contextes.

La narration est un moyen percutant et mémorable d'entamer des conversations. C'est ce qui a inspiré cette approche innovante. Plusieurs séances virtuelles de réflexion ont été organisées avec des représentants des équipes partenaires d'Afrique australe, du Bassin du Congo, de Madagascar, du Guyana et de Papouasie-Nouvelle-Guinée afin de discuter des récits et des personnages susceptibles d'entraîner les spectateurs dans un voyage à la découverte du CLIP. L'histoire et les personnages devaient trouver un écho dans tous ces pays et régions. C'est ainsi que sont nés Alex, Léo et Barbara, des personnages jeunes et dynamiques.

Un studio d'animation basé en Afrique du Sud, qui travaille sur de nombreux projets de développement en Afrique, a ensuite été chargé de concevoir le storyboard, les images, les narrations et l'animation finale. Les avant-projets ont été partagés avec les communautés et les agents de liaison communautaires tout au long du processus de production, afin d'en affiner les éléments. Une version pilote a été testée par les quatre partenaires du SWM Programme, puis finalisée et lancée en 2021. L'animation a d'abord été produite en [anglais](#) et en [français](#), puis traduite en lingala, swahili, tonga, betsimisaraka, tsimihety et lozi.

Cette animation captivante du SWM Programme raconte l'histoire de Leo, Alex et Barbara, et explique de manière claire et visuelle comment mobiliser et impliquer les communautés locales par le biais d'un processus de consentement libre, informé et préalable.



Pour compléter la vidéo et créer un écosystème narratif autour des personnages, une série de quatre affiches a été produite en parallèle pour illustrer chacun des quatre éléments du CLIP:

- **Consentement:** [anglais](#), [français](#), [swahili](#), [tonga](#), [betsimisaraka](#), [tsimihety](#), [lozi](#)
- **Libre:** [anglais](#), [français](#), [swahili](#), [tonga](#), [betsimisaraka](#), [tsimihety](#), [lozi](#)
- **Informé:** [anglais](#), [français](#), [swahili](#), [tonga](#), [betsimisaraka](#), [tsimihety](#), [lozi](#)
- **Préalable:** [anglais](#), [français](#), [swahili](#), [tonga](#), [betsimisaraka](#), [tsimihety](#), [lozi](#)

Fort de ce succès, une deuxième animation a été produite, mettant en scène les mêmes personnages, pour poursuivre leur histoire. Cette fois l'objectif était d'expliquer de manière attrayante ce qu'on entend par gestion durable de la faune sauvage au niveau communautaire.

Cette animation a été utilisée à plusieurs reprises par les agents de liaison communautaire du SWM Programme pour stimuler les discussions autour du CLIP et donner aux communautés les moyens de déterminer les types de projets ou de soutien dont elles ont besoin pour améliorer la gestion durable de la faune sauvage. L'expérience a montré combien des récits intéressants et adaptés peuvent appuyer l'engagement des communautés – et combien il est essentiel de produire tous les supports dans les langues locales.



«Nos communautés ont tiré un grand profit de l'animation vidéo et des affiches que nous avons produites en tonga, notre langue locale. La vidéo d'animation les a vraiment aidés à comprendre les complexités du CLIP de manière claire. Tout le monde aime les histoires, et cela a permis de lancer des discussions sur le droit de la communauté à décider si elle veut des projets ou non.»

Martha Katsi,
responsable de la communication
et de l'engagement, Zimbabwe,
SWM Programme

Soirée cinéma communautaire dans le village d'Ambalamahogo (Madagascar) avec projection et discussion autour de l'animation du SWM Programme sur le consentement libre, informé et préalable.

© FAO/Rijaso

POUR EN SAVOIR PLUS



Brochure de la Wildlife Conservation Society (WCS) sur le consentement libre, informé et préalable

[anglais](#)



Brochure de la WCS sur le consentement libre, informé et préalable

[français](#)



Animation sur la gestion communautaire durable de la faune sauvage

[anglais](#)



Animation sur la gestion communautaire durable de la faune sauvage

[français](#)

«Les spectateurs ont découvert les conséquences de la surexploitation des animaux et saisi l'importance de laisser les tortues tranquilles pendant la saison de reproduction. Ils ont vraiment apprécié. Ils riaient beaucoup et c'est toujours bon signe!»

Alyssa Melville,
coordinatrice de l'éducation à
l'environnement pour la South Rupununi
Conservation Society de Guyana

Renforcer la voix des Peuples Autochtones: un nouveau processus de consentement mené par les communautés au Guyana

En 2006, la loi sur les Amérindiens a accordé aux Peuples Autochtones du Guyana (désignés dans la loi comme villages amérindiens et communautés amérindiennes) le droit de donner leur consentement à des activités spécifiques menées sur leurs territoires officiellement reconnus. Ce droit était toutefois limité à l'exploitation minière à petite et moyenne échelle, à l'exploitation forestière et à la création de zones protégées. La loi ne reconnaît pas le droit au CLIP pour les communautés vivant sur des terres sans titres fonciers. Elle ne couvre pas non plus les projets de développement ou de conservation, les activités de recherche, ni d'autres initiatives pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les droits des Peuples Autochtones. En l'absence de règles et de procédures écrites, les communautés ont des difficultés à défendre leurs droits sur les terres et les autres ressources qu'elles utilisent et occupent traditionnellement. Ce sont en général les acteurs extérieurs qui définissent les modalités de l'engagement et des consultations.

Le SWM Programme au Guyana soutient une initiative communautaire innovante qui vise à élargir et à renforcer les politiques de consentement existantes, en mettant l'accent sur les droits des Peuples Autochtones, y compris ceux vivant sur des terres sans titres. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs du SWM Programme visant à promouvoir et à protéger les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales.

Depuis 2018, le SWM Programme mène des actions de sensibilisation auprès des chefs des Peuples Autochtones (Toshaos) et des membres des communautés sur leurs droits au CLIP, tels que reconnus par la DNUDPA. L'équipe a ensuite commencé à travailler avec les communautés ayant déjà obtenu une reconnaissance officielle de leurs terres par le gouvernement, et dont les



United Nations Geospatial. 2023. Map of the World. [Cited 9 September 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420>



Des membres de la communauté du village de Nappi, dans la région du Rupununi (Guyana), participent à un atelier sur le consentement libre, informé et préalable, axé sur le renforcement des compétences en matière de négociation et de prise de décision.

© CIFOR-ICRAF/Michelle Kenyon

conseils communautaires sont reconnus comme instances habilitées à réguler l'accès et l'usage de leur territoire. Les Toshias ont reconnu l'intérêt de disposer de leurs propres processus et protocoles de consentement pour encadrer l'engagement avec les personnes ou organisations externes souhaitant accéder à leurs terres. Cela a marqué le point de départ d'un travail mené avec le SWM Programme pour élaborer des lignes directrices sur le CLIP adaptées au contexte communautaire, reprenant à la fois la loi sur les Amérindiens et le droit international.

Cette initiative est unique au Guyana car elle adopte une approche ascendante, en soutenant les Peuples Autochtones dans la définition et la gestion de leurs propres processus écrits de CLIP. L'enthousiasme des chefs autochtones pour le CLIP a révélé son potentiel au-delà des seuls cadres de consultation formelle avec des entités extérieures: il est désormais perçu comme un outil plus large de développement communautaire et de gestion des ressources.

Afin d'élaborer des protocoles complets de CLIP, le SWM Programme a organisé en 2023 des séances de formation sur plusieurs jours avec les Toshias et les membres de la communauté. Ces séances ont porté sur les implications d'un processus de consentement, la définition des situations dans lesquelles le CLIP serait requis par la communauté, et la clarification des différentes étapes à suivre. Elles ont donné lieu à des discussions approfondies permettant de préciser les rôles et les responsabilités spécifiques des membres de la communauté, ainsi que les obligations des intervenants extérieurs. L'ensemble du processus a eu de multiples retombées positives:

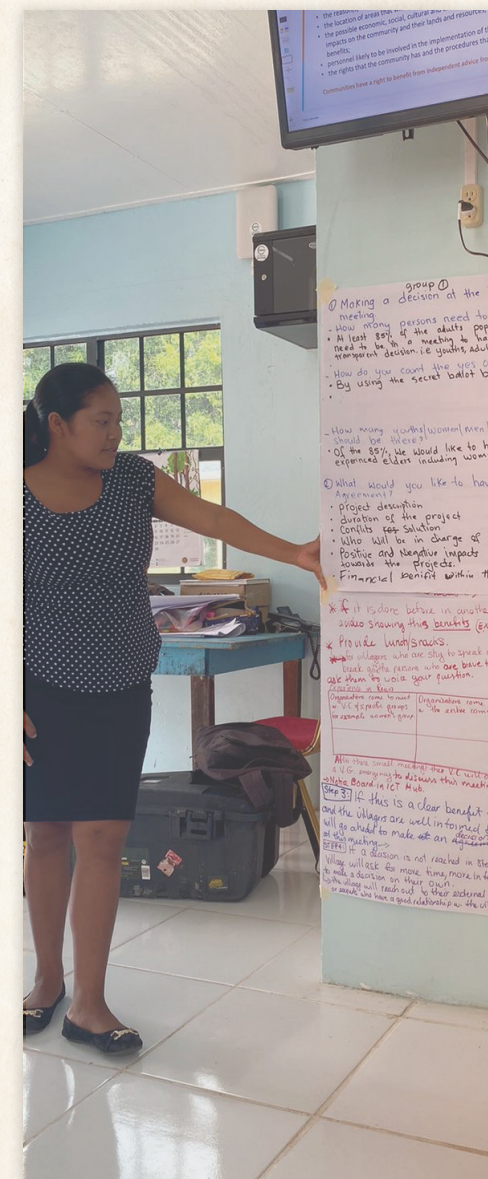
- **Autonomisation communautaire:** Les formations et les échanges qui ont suivi ont permis aux chefs et aux membres des communautés de jouer un rôle actif dans la gestion de leurs territoires.
- **Élaboration de protocoles:** Cinq villages amérindiens (Mocomoco, Nappi, Rewa, Surama et Yupukari) ont développé, avec l'appui de l'équipe du SWM Programme, des protocoles pour normaliser les processus de CLIP, assurant ainsi la clarté et la cohérence des engagements avec les entités externes.
- **Renforcement des capacités:** Le renforcement des capacités des chefs et des membres des communautés les a mis en mesure de diriger les futurs processus de CLIP, garantissant ainsi leurs droits à l'autodétermination et à la gouvernance territoriale.

«Avoir nos propres protocoles de CLIP nous aidera à améliorer nos relations avec nos partenaires, à mettre en place un meilleur processus... à leur montrer ce que nous exigeons en matière de communication.»

Toshao Dicky Alvin

Les ateliers communautaires ont offert aux habitants une occasion précieuse de se réunir et d'élaborer des protocoles de consentement libre, informé et préalable.

© CIFOR-ICRAF/Michelle Kenyon



Les protocoles élaborés par ces Peuples Autochtones serviront de modèle pour d'autres communautés au Guyana et dans la région. Cette boîte à outils permettra à d'autres communautés de créer leurs propres processus de CLIP, adaptés à leurs besoins et circonstances spécifiques, favorisant ainsi l'adoption généralisée et l'autonomisation.

Lors de précédentes réunions du Conseil National des Toshias, les chefs autochtones du Rupununi ont expliqué comment ils développent leurs protocoles de CLIP dans leurs communautés de la Région 9 (Rupununi). Ils présenteront leurs protocoles de CLIP lors du prochain Conseil national des Toshias afin d'obtenir une reconnaissance officielle et un soutien pour leurs efforts. Cette reconnaissance officielle fournira aux villages amérindiens une base plus solide pour négocier avec les acteurs externes et les institutions gouvernementales; elle pourra également servir de référence pour d'autres communautés amérindiennes au Guyana souhaitant renforcer la protection de leurs terres et ressources grâce à leurs propres protocoles de CLIP.

Sans le CLIP, sans notre consentement, personne ne peut nous forcer à dire oui à un projet qui nous est proposé. Le CLIP permet à notre communauté de se rassembler, de comprendre ensemble et de participer ensemble.»

Former Toshi Rudy Edwards
et membre du Comité de
pêche de Rewa.

POUR EN SAVOIR PLUS



Loi n° 6 de 2006 sur les Amérindiens

[anglais](#)



Affiches juridiques du SWM Programme au Guyana destinées aux communautés amérindiennes [anglais](#) et aux villageois amérindiens [anglais](#)



Les membres de la communauté du village de Nappi se sont réunis dans la salle de réunion pour créer des protocoles visant à normaliser les processus de consentement libre, informé et préalable, avec le soutien du SWM Programme.

© CIFOR-ICRAF/Michelle Kenyon

Travailler avec les femmes et les Peuples Autochtones pour garantir l'équité et l'inclusion sociale en République du Congo

Les femmes rurales sont souvent marginalisées et se voient refuser l'accès aux droits fonciers ou forestiers, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles ainsi qu'aux processus de prise de décision. Pourtant, elles sont au cœur des communautés rurales car elles fournissent de la nourriture et des soins aux ménages, et peuvent également influencer les pratiques communautaires en matière de chasse, de pêche et de gestion de l'eau.

En République du Congo, par exemple, **l'analyse de genre** menée dans le cadre du SWM Programme a révélé des informations importantes sur le rôle des femmes dans la chaîne de valeur de la viande sauvage. L'évaluation, qui a combiné des données nationales avec des informations de terrain collectées par l'équipe du SWM Programme, a montré que dans le district de Kabo, la plupart des vendeurs de viande de brousse sont des femmes, tout comme les grossistes, les importateurs, les exportateurs et les restaurateurs. Ces résultats ont conduit à un effort concerté visant à remédier à la sous-représentation des femmes dans la conservation et dans les processus décisionnels communautaires.

Une avancée importante a été l'inclusion de deux femmes en tant que responsables des finances et de la logistique au sein du bureau de l'association de gestion de la chasse de Kabo-Gbabali, qui compte neuf membres.

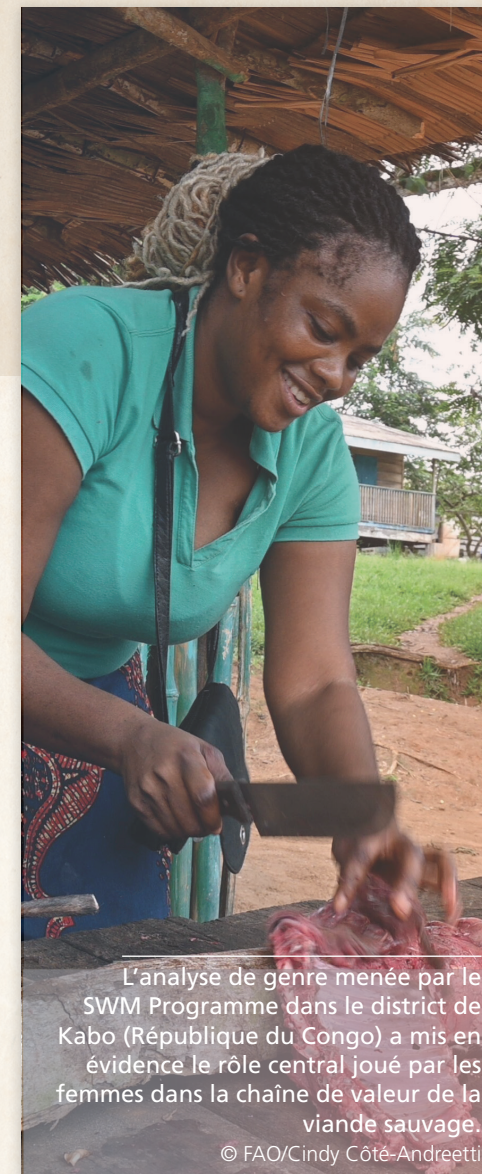
Par ailleurs, l'approche du Programme en matière de diversité et d'inclusion s'étend également aux Peuples Autochtones. Le SWM Programme a travaillé avec la communauté locale pour inclure un représentant Baka dans le bureau de l'association, composée majoritairement de Bantous.



United Nations Geospatial. 2023. Map of the World. [Cited 9 September 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420>

«Bien que leurs rôles initiaux aient été moins importants, leur présence est un premier pas crucial vers une participation équitable à la gouvernance. Ce processus incluait des élections communautaires, reposant sur la promotion du leadership féminin par le SWM Programme.»

Grace Elodie Ollomo,
spécialiste des garanties sociales du SWM
Programme, Congo



L'analyse de genre menée par le SWM Programme dans le district de Kabo (République du Congo) a mis en évidence le rôle central joué par les femmes dans la chaîne de valeur de la viande sauvage.

© FAO/Cindy Côté-Andreotti

Cette collaboration entre les Bantous et les Baka marque une avancée significative dans la réduction des divisions historiques et culturelles en renforçant la cohésion sociale et la collaboration au sein de la communauté, notamment sur les questions de gestion de la faune sauvage, traditionnellement peu abordées de manière inclusive dans la région.

Cette approche fondée sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion est pionnière: pour la première fois dans la région de Ouessou, une initiative de conservation guidée par une analyse de genre promeut à la fois l'inclusion des Peuples Autochtones, l'intégration culturelle et la participation équitable.

L'équipe de terrain interagit avec les communautés de manière quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Cette présence continue permet de mieux comprendre les dynamiques communautaires, d'intégrer de nouvelles idées, et d'adapter les activités du projet aux besoins ou priorités identifiés par les communautés. Dans le cadre de cette approche de genre, de diversité et d'inclusion du SWM Programme, toutes les activités, y compris la mise en place de l'association de chasse communautaire, encouragent la participation équitable de tous les membres de la communauté. Cela a entraîné une compréhension progressive des enjeux, défis et besoins liés à la gestion de la chasse dans le village de Kabo-Gbabali.

L'élection et la participation des femmes et des Baka aux réunions sur la gouvernance ont permis d'amplifier leur voix et de mettre en lumière les questions liées à l'égalité de genre et

«Les revenus générés par l'élevage de volailles aident vraiment la famille, surtout quand mon mari ne travaille pas. La vente des poulets permet aux animaux de la forêt de continuer à grandir et à se multiplier dans leur habitat naturel.»

Audrey Bokandzé, avicultrice dans le village de Kabo

aux droits des Peuples Autochtones, suscitant ainsi une prise de conscience accrue et des discussions plus approfondies. Cette dynamique a également encouragé leur participation à d'autres aspects de l'engagement communautaire, notamment dans le domaine de l'autonomisation économique, comme le prévoit le règlement de l'association de chasse.

La participation des femmes aux activités génératrices de revenus a explosé, contribuant à améliorer la situation financière des ménages et à renforcer leur indépendance économique. À cet égard, le SWM Programme collabore avec d'autres initiatives telles qu'un projet de microentreprise financé par d'autres bailleurs internationaux. Parmi les 619 ménages impliqués dans les deux initiatives, 364 (soit 59 pour cent) sont dirigés par des femmes, illustrant leur forte participation à de nombreuses activités génératrices de revenus. Par ailleurs, 121 ménages (20 pour cent) comptent des membres des Peuples Autochtones.

Malgré ces avancées positives, des défis persistent, notamment celui de gérer des dynamiques culturelles complexes et des stéréotypes, de concilier les responsabilités familiales et de renforcer les capacités du personnel. Relever ces défis sera essentiel pour assurer l'appropriation des interventions du SWM Programme par les communautés et leur durabilité.

Des campagnes de sensibilisation plus importantes et des actions ciblées de renforcement des capacités sont prévues pour soutenir le leadership des femmes tout en accentuant leur intégration, ainsi que celles des Baka, dans les processus décisionnels à tous les niveaux. En promouvant l'inclusion et l'équité, le programme aspire à repenser les paradigmes de la conservation et de l'autonomisation communautaire, en garantissant l'impact dans le temps et la viabilité des interventions.

Le SWM Programme a considérablement renforcé la participation des femmes aux activités génératrices de revenus, ce qui leur a permis d'améliorer leur stabilité financière et leur indépendance économique.

© FAO/Cindy Côté-Andreetti

POUR EN SAVOIR PLUS



Fiche d'information sur les garanties sociales au Congo

français



Capacity4dev de l'Union européenne "Empowering rural women to achieve sustainable wildlife management" (autonomiser les femmes rurales pour parvenir à une gestion durable de la faune sauvage)

anglais



Prendre en compte les préoccupations des communautés en République démocratique du Congo

Le SWM Programme travaille dans la région forestière reculée d'Ituri, en République démocratique du Congo (RDC). Le personnel de terrain y a identifié plusieurs problèmes spécifiques, notamment un taux élevé d'analphabétisme et un accès limité à certains biens ou services de base. La confiance envers les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile, ainsi qu'au sein même des communautés, demeure également faible.

Le mécanisme de règlement des griefs (GRM) est le fruit de longues discussions menées avec quatre communautés situées dans ou à proximité de la Réserve de faune à okapis (RFO). Les membres de ces communautés ont activement participé à la co-conception des procédures de soumission des plaintes, ainsi qu'à l'élaboration des modalités d'enquête et de résolution. Les communautés ont, notamment, plaidé en faveur d'un mécanisme leur permettant non seulement de déposer des plaintes, mais aussi de poser des questions, de demander des informations supplémentaires et de formuler des suggestions.

Le SWM Programme, par l'intermédiaire de la Wildlife Conservation Society, a mobilisé des ressources pour assurer la mise en œuvre effective du GRM. En collaboration avec le personnel du projet, les communautés ont défini les différents canaux par lesquels elles pouvaient soumettre des griefs et des suggestions. Ces canaux incluent: des boîtes à suggestions dans chaque communauté; des échanges directs avec le personnel de la RFO ou avec le point de liaison pour le règlement des griefs de la communauté; des courriels, appels téléphoniques ou SMS; des lettres manuscrites traditionnelles; une ligne d'assistance téléphonique gratuite.

Un mécanisme fonctionnel de règlement des griefs est désormais en place dans la RFO. Il constitue une initiative pilote majeure, ayant servi à la fois de modèle pour d'autres GRM mis en place dans d'autres communautés de la réserve, et d'inspiration pour le «Guide standard



United Nations Geospatial. 2023. Map of the World. [Cited 9 September 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420>



Des membres de la communauté s'entraînent à déposer une plainte dans le cadre du mécanisme de règlement des griefs. République démocratique du Congo.

© WCS/Benjamin Mbusa

sur le mécanisme de gestion des plaintes dans les aires protégées de la République Démocratique du Congo» (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, 2022), auquel il est pleinement conforme. Une caractéristique unique et incontestablement innovante du mécanisme mis en œuvre par le SWM Programme réside dans le fait que, au-delà de son rôle utile dans la collecte et le traitement des plaintes, il s'est avéré être un outil puissant de résolution des conflits intra- et intercommunautaires, stimulant le dialogue, y compris sur des questions sensibles comme les violences basées sur le genre, et renforçant, in fine, la cohésion sociale.

Une fois reçus, tous les commentaires, suggestions, questions et griefs sont rigoureusement enregistrés par le personnel de la réserve à l'aide d'un formulaire en ligne ou hors ligne de l'application KoboToolbox. Ensuite, une autre application appelée OpenFN extrait les données de KoboToolbox et les transfère sur Asana, un système sécurisé de gestion des tâches à l'échelle organisationnelle, accessible depuis un ordinateur ou un smartphone.

Le personnel affecté au GRM analyse et classe chaque soumission selon son contenu, en distinguant: suggestions, commentaires, demandes d'informations, plaintes liées ou non aux droits. Chaque cas est ensuite confié aux personnes compétentes pour un suivi approprié.

L'utilisation d'Asana par le SWM Programme en Ituri marque la première normalisation et numérisation de la gestion des griefs dans la région. Cette innovation a permis de rationaliser le processus, facilitant ainsi une réponse plus rapide et plus efficace du personnel de terrain. L'introduction de cet outil numérique organisationnel a considérablement amélioré la réactivité au niveau local, en garantissant que toutes les plaintes sont traitées en temps utile.

Il est particulièrement important de souligner que toutes les plaintes liées aux droits humains sont automatiquement partagées, via des projets Asana sécurisés, avec l'équipe mondiale de gestion des garanties sociales ainsi que le bureau juridique de la WCS. Cela garantit que chaque soumission fait l'objet d'un examen approfondi, d'une enquête rigoureuse et d'un traitement respectueux, crédible et rapide.



Figure 2: Les cinq étapes du processus GRM de la Réserve de faune à Okapis. Toutes les informations sont confidentielles.

Depuis janvier 2023, le GRM mis en œuvre en Ituri a enregistré plus de 635 soumissions. L'équipe s'est engagée à y répondre dans les meilleurs délais, renforçant ainsi la confiance des communautés. Parmi ces soumissions, 47 pour cent concernent des retours positifs, sous forme de suggestions, de commentaires ou de demandes d'assistance. À ce jour, plus de 130 agents de l'ICCN et de ses partenaires ont été formés à la mise en œuvre du GRM. Ce mécanisme devrait prochainement être étendu à plus de 100 communautés situées dans et autour de la RFO. Cette expansion vise à garantir que tout le personnel de l'ICCN et de ses partenaires soit formé aux protocoles et procédures du GRM, élargissant ainsi la portée de ce mécanisme innovant à davantage de communautés et de parties prenantes.



«Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour résoudre de nombreux cas dans le cadre de discussions ouvertes. Comme vous pouvez le constater, les discussions sont très confidentielles et chacun jouit de sa liberté d'expression. Veuillez continuer à faire fonctionner ce GRM afin que nous puissions continuer à échanger des idées pour une résolution durable des griefs.»

Représentant de la communauté

Les membres de la communauté ont participé à de longues discussions collaboratives pour concevoir ensemble les processus de soumission et de résolution des griefs. République démocratique du Congo.

© WCS/Benjamin Mbusa

EN SAVOIR PLUS



Fiche d'information sur le SWM Programme - Garanties sociales en Ituri.

[français](#)



Mécanisme de mise en œuvre et politique de gestion de la résolution des plaintes de la WCS.

[anglais](#)



[Guide standard](#) de l'ICCN sur le mécanisme de gestion des plaintes dans les aires protégées de la RDC.

Le régime foncier en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Les monts Bismarck, dans le nord-est des Hautes-Terres centrales de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), se sont avérés être un laboratoire naturel pour démontrer l'efficacité du processus de CLIP en matière d'engagement communautaire sur la gestion des ressources naturelles.

Les Peuples Autochtones de cette région sont les propriétaires coutumiers de la forêt et leur subsistance dépend presque entièrement des cultures vivrières, de la chasse et des ressources forestières. En PNG, l'État reconnaît les droits fonciers des Peuples Autochtones, qui disposent de l'autorité légitime pour gérer les ressources naturelles sur leurs territoires. Cependant, les communautés locales souhaitant protéger leurs ressources naturelles ne maîtrisent souvent pas les mécanismes permettant de faire valoir ces droits. En outre, la propriété foncière dans la région est fragmentée: les droits fonciers appartiennent à différents clans et familles, tandis que les décisions concernant la terre sont prises au niveau de la tribu, composée de différents clans et familles.

Dans ce contexte, l'instauration d'un climat de confiance est essentielle pour une collaboration efficace avec les communautés, et toute intervention doit rechercher le consensus entre tous les clans (c'est-à-dire des familles étroitement liées et interdépendantes) au sein de la tribu.

À la suite du processus de CLIP du SWM Programme, différents clans – partageant un même territoire géographique – ont décidé de travailler ensemble pour réglementer l'utilisation de la faune et développer un plan commun d'aménagement du territoire.

Le processus de CLIP a permis d'intervenir au niveau tribal pour surmonter les malentendus et les tensions existant entre familles et clans. Les nombreuses réunions de consultation participative, impliquant tous les groupes communautaires (jeunes, femmes, anciens), ainsi que leurs représentants administratifs et politiques (district, gouvernement local), ont été essentielles au bon déroulement du processus.



United Nations Geospatial. 2023. Map of the World. [Cited 9 September 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420>



Les réunions de consultation participatives ont facilité la collaboration entre les clans pour la gestion durable des ressources naturelles et de la faune. Village de Kwiop, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

© FAO/David Mansell-Moullin

Le modèle conçu par le SWM Programme préserve et revitalise les savoirs autochtones traditionnels en matière de gestion de la faune sauvage et des terres en consignait par écrit toutes les règles autochtones de gestion des terres. Ces pratiques coutumières sont finalement formalisées dans des actes, c'est-à-dire des contrats de gestion durable juridiquement reconnus entre propriétaires fonciers, validés par les autorités provinciales et nationales, et juridiquement opposables. Bien que le régime foncier soit reconnu dans la Constitution, la majorité des limites foncières n'ont pas été délimitées.

Ainsi, la cartographie participative a joué un rôle indispensable pour garantir et protéger les droits sur des territoires clairement définis. Elle permet également de s'assurer que toutes les zones d'usage des terres (parcelles agricoles, parcelles boisées, forêts à usage polyvalent, forêts protégées) sont convenues collectivement par les propriétaires. Chaque acte précise les règles relatives à l'utilisation des terres et à la gestion des ressources naturelles sur le territoire communautaire, et explicite les sanctions en cas d'infraction, que celle-ci soit commise par un membre de la communauté ou une personne extérieure. L'acte reconnaît également le rôle formel des tribunaux villageois et de l'État dans la résolution des litiges, conformément au Village Courts Act et au Land Disputes and Settlement Act. Chaque communauté définit la durée de validité de son acte de conservation, renouvelable à son expiration.

Le 31 août 2021, les huit clans qui composent la communauté de Kwiop se sont réunis pour signer le premier acte de conservation communautaire des Highlands, représentant 892 personnes qui possèdent traditionnellement 3 500 hectares de forêt pluviale de montagne. Le 29 juin 2022, sept clans de la tribu Wamiufa ont officialisé de la même manière leur engagement à gérer durablement la zone de conservation du mont Waugareame (2 603 hectares). Le 4 août 2024, les propriétaires fonciers autochtones de la tribu Inaogl ont rejoint leurs voisins dans le corridor forestier de Bismarck en s'engageant à protéger et à gérer durablement 12 241 hectares de forêt dans le cadre d'un acte de conservation. Ces accomplissements sont le fruit d'un long cheminement, rendu possible grâce au soutien de plusieurs projets et donateurs, dont le SWM Programme.

Les réunions de consultation participatives, menées dans le cadre du processus d'élaboration du CLIP, ont rassemblé des représentants de tous les groupes communautaires, en veillant particulièrement à la participation des groupes de jeunes et de femmes. Village de Kwiop, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

© FAO/David Mansell-Moullin

Le SWM Programme a utilisé
Le processus de consentement
libre, informé et préalable,
pour co-concevoir toutes
les activités avec les clans
et les familles, et surmonter
le grand défi de la
fragmentation des terres.

POUR EN SAVOIR PLUS



Article de presse: La WCS en Papouasie-Nouvelle-Guinée organise la première formation de garde forestier communautaire à Kwiop et renforce la capacité opérationnelle de l'organisation communautaire pour protéger la zone de conservation du mont Goplom [anglais](#)



Article de presse: En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le cheminement d'une tribu autochtone pour protéger sa forêt [anglais](#)



Enseignements tirés

L'Approche Basée sur les Communautés et leurs Droits du SWM Programme, ainsi que l'ensemble de ses instruments de garanties sociales, ont été le principal moteur de nombreuses **innovations sociales**. En favorisant un environnement inclusif qui mobilise activement les parties prenantes dans la conception conjointe des activités du projet et des processus décisionnels tout au long du cycle de vie du projet, le SWM Programme a non seulement renforcé la confiance et l'appropriation par les Peuples Autochtones et les communautés locales, mais aussi consolidé leur engagement à long terme dans l'initiative. Ce modèle participatif permet de garantir que les interventions sont culturellement appropriées, contextuellement pertinentes, et solidement ancrées dans les priorités locales – renforçant ainsi leur durabilité et impact à long terme.

À l'origine, les cadres et les outils méthodologiques avaient été conçus pour répondre aux exigences de conformité en s'alignant sur les recommandations du système des Nations Unies ainsi que sur les principes et dispositions juridiques internationaux. Cependant, dans le contexte du SWM Programme, ces outils ont évolué pour devenir des **mécanismes solides de participation active des Peuples Autochtones et des communautés locales**. Notamment, ces mécanismes se sont révélés particulièrement efficaces pour inclure les groupes marginalisés tels que les femmes et les jeunes. En transformant des cadres axés sur la conformité en outils participatifs, le programme a permis d'impliquer et d'autonomiser ces groupes. Cette approche nécessite toutefois un **investissement important** en formation du personnel et en développement d'outils adaptés aux contextes spécifiques.

Conscient de l'importance des **stratégies sur mesure**, le SWM Programme a veillé à adapter ses garanties sociales aux réalités culturelles, sociales et environnementales propres à chaque

Le SWM Programme suit une approche fondée sur les communautés et leurs droits, qui implique les parties prenantes, en particulier les groupes marginalisés comme les femmes, dans la conception conjointe des activités du projet et des processus décisionnels.

© FAO/David Mansell-Moullin

site. Ces outils ne sont pas figés: ils ont été continuellement affinés grâce aux retours des communautés et à l'évolution des contextes locaux, afin de rester pertinents et efficaces dans le temps. À l'inverse, les approches normalisées et universelles échouent souvent à répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés, et peuvent, dans certains cas, accentuer les inégalités sociales ou les tensions.

Cette étude de cas a également mis en évidence l'importance du **co-apprentissage** interdisciplinaire dans des milieux différents, combinant également des technologies modernes avec des pratiques traditionnelles. L'expérience du SWM Programme dans la mise en œuvre des garanties sociales a démontré combien il est important que les équipes du programme et les communautés apprennent les unes des autres. Les équipes du programme ont appris à respecter et à valoriser les droits communautaires, tandis que les communautés ont été renforcées dans leur capacité à revendiquer et exercer leurs propres droits.



Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) est une initiative internationale qui vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage dans les écosystèmes forestiers, de savane et des zones humides. Le SWM Programme est financé par l'Union européenne et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Des projets sont actuellement pilotés et testés en collaboration avec les gouvernements et les communautés des 15 pays participants. L'initiative est coordonnée par un consortium dynamique de quatre partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de recherche forestière internationale et mondial d'agroforesterie (CIFOR-ICRAF), le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et la Wildlife Conservation Society (WCS).



POUR EN SAVOIR PLUS

SWM-Programme@fao.org
www.fao.org/in-action/swm-programme/fr

Cette publication a été produite avec le soutien de l'Union européenne, du Fonds français pour l'environnement mondial et de l'Agence française de développement. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, du Fonds français pour l'environnement mondial et l'Agence française de développement.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Some rights reserved. This work is made available under the Creative Commons Attribution - 4.0 International licence (CC BY 4.0).